

ARRETE DU PRESIDENT

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MESSIEURS THIERRY BLOUËT, FRANÇOIS PAILLE, FABIEN POINTEREAU, JULIEN BLIN, YOHANN ZERMATI, YVES RUSCHER, JEAN-CHRISTOPHE VILAIN, DAVID SANDOZ, BERNARD GUDIN, MESDAMES BÉATRICE VALY, AUDE PORTALIER, TOURIA HAFYANE, MARIE-BÉATRICE BOUCHERON, AGNÈS DE TOFFOLI, VIVIANE SPOTORNO, DOMINIQUE KLUSIEWICZ, ELÉNA DA RUI, CLAIRE NACHIN, SABRINA BONNEAU, CÉLINE AUMAGNE, SYLVIE MURAINÉ, GAËLLE LETAILLEUR, LYDIA HEINRICH, LAURENCE NAVALLON ET JULIA FOLCHER

Le Président,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté du Président de la communauté d'agglomération de Plaine centrale du Val-de-Marne n°AC2010-0168 du 28 avril 2010 portant nomination de Monsieur Yves RUSCHER en qualité de Professeur d'enseignement artistique hors classe ;

VU l'arrêté du Président de la communauté d'agglomération de Plaine centrale du Val-de-Marne n°AC2015-1260 du 27 août 2015 portant détachement de Monsieur Fabien TASTET administrateur territorial hors classe titulaire, dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des EPCI de 150 000 à 400 000 habitants ;

VU l'arrêté du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir n°AP2018-008 du 10 février 2018 portant délégation de signature à Messieurs Thierry BLOUËT, François PAILLE, Fabien POINTEREAU, Marc CHEVALIER, Yves RUSCHER, Jean-Christophe VILAIN, David SANDOZ, Mesdames Touria HAFYANE, Sophie STAATH, Marie-Béatrice BOUCHERON, Aude PORTALIER, Agnès DE TOFFOLI, Viviane SPOTORNO, Dominique KLUSIEWICZ, Elena DA RUI, Claire NACHIN, Sabrina BONNEAU, Céline AUMAGE, Sylvie MURAINÉ, Gaëlle LETAILLEUR, Lydia HEINRICH, Marie CALMET ;

VU l'arrêté du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir n°AP2019-004 du 22 février 2019 portant délégation de signature à Messieurs Fabien

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	AP2019-006
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190101-lmc18214-AR-1-1

TASTET, Yoann IACONO, Patrick LANGLOIS, Eric ATTANASIO, Benjamin DESROCHES, Mesdames Fabienne CHAPOUTOT, Emilie AGNOUX, Anahita DOWLATABADI et Daniela GOLUBOVIC ;

VU l'avis du comité technique du 28 novembre 2018 relatif à l'ajustement de l'organigramme général ;

VU le courrier en date du 1^{er} septembre 2016 par lequel Monsieur Thierry BLOUËT est informé de sa nomination aux fonctions de Directeur Général Adjoint Citoyenneté, Techniques de l'Information et de la Communication et de Directeur de la Culture par intérim de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU le courrier en date du 1^{er} septembre 2016 par lequel Monsieur François PAILLE est informé de sa nomination aux fonctions d'Adjoint au Directeur Général Adjoint Citoyenneté, Techniques de l'Information et de la Communication et de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU le courrier en date du 1^{er} septembre 2016 par lequel Monsieur Fabien POINTEREAU est informé de sa nomination aux fonctions de Directeur de la Politique de la ville, de la Rénovation urbaine et de l'Habitat de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU le courrier en date du 1^{er} septembre 2016 par lequel Madame Touria HAFYANE est informée de sa nomination aux fonctions de Directrice des Sports ;

VU le courrier en date du 1^{er} septembre 2016 par lequel Monsieur Julien BLIN est informé de sa nomination aux fonctions de Directeur de la Mission Observatoire du Territoire, études et système d'information géographique ;

VU le courrier en date du 26 décembre 2018 par lequel Monsieur Yohann ZERMATI est informé de sa nomination aux fonctions de Directeur-adjoint de la Mission Observatoire du Territoire, études et système d'information géographique ;

VU le courrier en date du 22 février 2019 par lequel Madame Béatrice VALY est informée de sa nomination aux fonctions de Directrice de la Mission Ressources, Coordination et Pilotage de la Direction Générale Adjointe Citoyenneté ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir n°AP2018-008 du 10 avril 2018 susvisé est abrogé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	AP2019-006
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190101-lmc18214-AR-1-1

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Fabien TASTET, Directeur Général des Services, Yoann IACONO, adjoint au Directeur Général des Services et de Madame Sonia BRUNET-BARAT, Secrétaire Générale de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, délégation permanente est donné à Monsieur Thierry BLOUËT, Directeur Général Adjoint Citoyenneté de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2 de l'arrêté du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir n°AP2019-004 du 22 février 2019 susvisé.

ARTICLE 3 : Concomitamment à la délégation de signature permanente de Monsieur Fabien TASTET, Directeur Général des Services, délégation de signature est donnée à Thierry BLOUËT, Directeur Général Adjoint Citoyenneté de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Tous les actes, correspondances, conventions, documents relevant des attributions du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir en qualité d'exécutif dans les secteurs suivants : Politique de la ville, Rénovation urbaine et habitat ; Aires d'accueil des gens du voyage ; Culture ; Sports ; Mission d'observatoire du territoire, études et système d'information géographique.
- Les décisions relevant des attributions, ci-après énumérées, du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir par délégation du conseil de territoire ;
 - Passation et signature des marchés et accords-cadres en matière culturelle inférieurs à 25 000 € HT, leur exécution et leur règlement ;
 - Adoption des avenants aux marchés et accords-cadres cités à l'alinéa précédent, leur exécution et leur règlement ;
 - Adoption des contrats de prêts à titre gracieux consentis à l'établissement public territorial, des avenants à ces conventions et leur exécution ;
 - Adoption des conventions de mise à disposition des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial, des avenants à ces conventions et leur exécution.

ARTICLE 4 : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur François PAILLE adjoint au Directeur Général Adjoint Citoyenneté de

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	AP2019-006
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190101-lmc18214-AR-1-1

l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions les actes visés à l'article 3.

ARTICLE 5 : Délégation de signature concomitante est donnée à Madame Béatrice VALY, Directrice de la Mission Ressources, Coordination et Pilotage de la Direction Générale Adjointe Citoyenneté, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

ARTICLE 6 : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur Fabien POINTEREAU, Directeur de la Politique de la ville, de la Rénovation urbaine, de l'Habitat et des Aires d'accueil des gens du voyage de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les certificats de paiement ;
- Les courriers de réponse à une demande d'information ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

ARTICLE 7 : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur Julien BLIN, Directeur de l'Observatoire, des études et du SIG, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les certificats de paiement ;
- Les courriers de réponse à une demande d'information ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	AP2019-006
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190101-lmc18214-AR-1-1

ou tout autre document ;

- Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien BLIN, Directeur de la Mission Observatoire du Territoire des études et du SIG, délégation est donnée à Monsieur Yohann ZERMATI, Directeur-adjoint de l'Observatoire, des études et du SIG, à l'effet de signer l'ensemble des actes visés à l'article 8 du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Délégation de signature concomitante est donnée à Madame Touria HAFYANE, Directrice des Sports, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les certificats de paiement ;
- Les courriers de réponse à une demande d'information ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;
- Les courriers aux usagers relatifs à l'organisation du service des conservatoires ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels ;
- Les plans de prévention de chargement et de déchargement.

ARTICLE 9 : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur Yves RUSCHER, Directeur du conservatoire à rayonnement intercommunal d'Alfortville, à Madame Marie-Béatrice BOUCHERON, Directrice du conservatoire de Bonneuil-sur-Marne, à Monsieur Jean-Christophe VILAIN, Directeur des conservatoires de musique et de danse de Chennevières-sur-Marne, à Madame Aude PORTALIER, Directrice du conservatoire à rayonnement régional de Créteil, Bernard GUDIN, Directeur du conservatoire de Noisieu, Laurence NAVALLON Directrice des conservatoires de Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes à l'effet de signer dans le cadre de leurs fonctions respectives :

- Les courriers aux usagers relatifs à l'organisation du service des conservatoires ;
- Les plans de prévention de chargement et de déchargement.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	AP2019-006
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190101-lmc18214-AR-1-1

ARTICLE 10 : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur David SANDOZ, Directeur des médiathèques d'Alfortville, à Madame Agnès DE TOFFOLI, Directrice de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne, à Madame Viviane SPOTORNO, Directrice de la médiathèque de Boissy-Saint-Léger, à Madame Dominique KLUSIEWICZ, Directrice de la médiathèque de Chennevières-sur-Marne, à Madame Elena DA RUI, Directrice des médiathèques de Créteil, à Madame Sabrina BONNEAU, Directrice de la médiathèque de La Queue-en-Brie, à Madame Claire NACHIN, Directrice de la médiathèque de Limeil-Brévannes, à Madame Céline AUMAGE, Directrice par intérim de la médiathèque d'Ormesson-sur-Marne, à Madame Sylvie MURAINÉ, Directrice de la médiathèque du Plessis-Trévisé, à Madame Gaëlle LETAILLÉUR, Directrice par intérim de la médiathèque de Sucy-en-Brie, à Madame Lydia HEINRICH, Directrice de la médiathèque de Villecresnes, à Madame Julia FOLCHER, Responsable de la médiathèque mobile, à l'effet de signer dans le cadre de leurs fonctions respectives :

- Les courriers aux usagers relatifs à l'organisation du service des médiathèques et bibliothèques ;
- Les plans de prévention de chargement et de déchargement.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

ARTICLE 12 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur Thierry BLOUËT ;
- Monsieur François PAILLE ;
- Monsieur Fabien POINTÉREAU ;
- Monsieur Julien BLIN ;
- Monsieur Yohann ZERMATI ;
- Madame Touria HAFYANE ;
- Monsieur Yves RUSCHER ;
- Madame Marie-Béatrice BOUCHERON ;
- Monsieur Jean-Christophe VILAIN ;
- Madame Aude PORTALIER ;
- Monsieur Bernard GUDIN ;
- Monsieur David SANDOZ ;
- Madame Agnès DE TOFFOLI ;
- Madame Viviane SPOTORNO ;
- Madame Dominique KLUSIEWICZ ;
- Madame Elena DA RUI ;
- Madame Claire NACHIN ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	AP2019-006
Identifiant téléransmission	094-200058006-20190101-lmc18214-AR-1-1

- Madame Sabrina BONNEAU ;
- Madame Céline AUMAGE ;
- Madame Sylvie MURAINÉ ;
- Madame Gaëlle LETAILLEUR ;
- Madame Lydia HEINRICH ;
- Madame Laurence NAVALLON ;
- Madame Julia FOLCHER.

Fait à Créteil, le 22 février 2019

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/02/19
Accusé réception le	22/02/19
Numéro de l'acte	AP2019-006
Identifiant téléransmission	094-200058006-20190101-lmc18214-AR-1-1